

Comité technique d'établissement

Réunion du 3 octobre 2018

Nouvelle organisation concernant le secrétariat général, la direction des ressources humaines et le bureau d'appui auprès du directeur général

Projets de décisions

Point pour avis

Nouvelle organisation concernant le secrétariat général et la direction des ressources humaines :

Dans le cadre des préconisations du rapport CGEDD d'octobre 2016 et dans une volonté de clarification des rôles et des attributions, il est proposé la séparation des fonctions de secrétaire général et de directeur des ressources humaines.

Secrétariat général

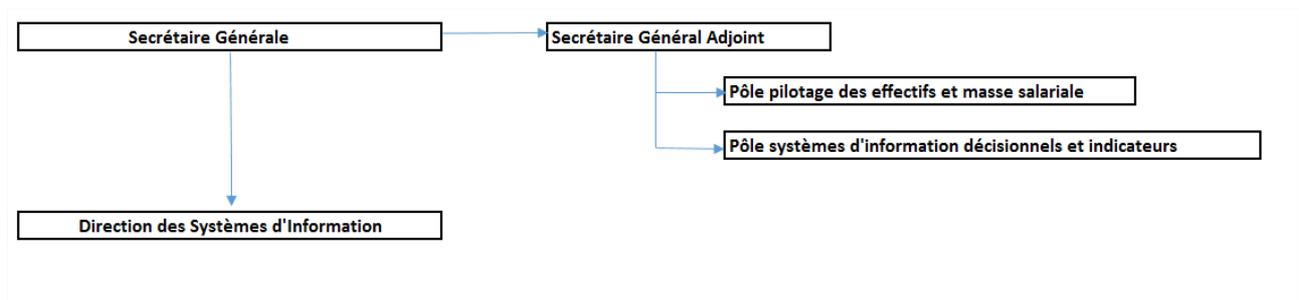
Dans l'organisation actuelle (avis du comité technique d'établissement du 17 mars 2017), le secrétariat général comprend:

- Le poste de secrétaire général ;
- Le poste de « secrétaire général adjoint Conditions de travail » et, placés sous son autorité :
 - le service de l'action sociale ;
 - le pôle prévention, santé et sécurité.
- Le poste de « secrétaire général adjoint Pilotage et indicateurs » et, placés sous son autorité :
 - le pôle Pilotage des effectifs et de la masse salariale ;
 - le pôle Systèmes d'information décisionnels et indicateurs.



Dans l'organisation soumise à l'avis du comité technique le 3 octobre 2018, le secrétariat général comprend :

- Le poste de secrétaire général ;
- Le poste de secrétaire général adjoint ;
- La direction des systèmes d'information
- Deux pôles placés sous la responsabilité hiérarchique du secrétaire général adjoint :
 - le pôle systèmes d'information décisionnels et indicateurs, dont la mission principale est la mise en place des outils de pilotage et de reporting ;
 - le pôle pilotage des effectifs et de la masse salariale, dont la mission principale est la projection et le suivi des effectifs et de la masse salariale.



Explications :

- Le secrétariat général est en charge du chantier d'optimisation des lignes fonctionnelles. Dans ce cadre, les outils informatiques choisis puis déployés seront stratégiques et devront servir au mieux l'organisation définie,
- La direction des systèmes d'information passe sous la responsabilité du secrétariat général car elle sera au cœur de l'optimisation des lignes fonctionnelles. Ce rattachement permettra également d'augmenter les synergies et faciliter les collaborations avec les systèmes d'information décisionnels.

Impact :

- La rémunération des agents concernés par la réorganisation est inchangée,
- Le DSI demeure membre du CODIR.

Direction des ressources humaines

Dans l'organisation actuelle (avis du comité technique d'établissement du 17 mars 2017), la direction des ressources humaines comprend :

- Le poste de directeur des ressources humaines ;
- Le poste de directeur adjoint des ressources humaines ;
- Le service central de gestion administrative et de paye ;
- Le service compétences et parcours professionnels ;
- Le service du dialogue social.



Dans l'organisation soumise à l'avis du comité technique le 3 octobre 2018, la direction des ressources humaines du Cerema comprend :

- Le poste de directeur des ressources humaines ;
- Le poste de directeur adjoint des ressources humaines ;
- Le service central de gestion administrative et de paye ;
- Le service compétences et parcours professionnels ;
- Le service des politiques sociales ; ce service comprend :
 - le pôle action sociale, en charge de l'animation et développement de l'action sociale, suivi des prestations individuelles et actions collectives, développement et suivi des partenariats et conventions ; le chef du pôle action sociale est adjoint au chef de service ;
 - le pôle santé sécurité et conditions de travail ;
 - le pôle relations sociales : en charge du développement, du suivi, de l'animation du dialogue social, des élections ainsi que de l'accompagnement aux évolutions.
- Le service des affaires transverses et des relations avec les administrés ; ce service comprend :
 - le pôle transformation numérique et SIRH : en charge de la bascule et de la formation à Renoir RH, mise en place de l'administration numérique ;
 - le pôle coordination et synthèse, en charge des affaires transverses : bilan, études particulières, animation réseau, lien avec les administrés ou personnels et communication.
- Le poste d'administrateur délégué transformation auprès du directeur des ressources humaines.

Explications :

- Le poste d'administrateur délégué du siège devient l'administrateur délégué transformation auprès du directeur des ressources humaines ;
- Les domaines de l'action sociale et de la prévention, santé et sécurité, et des conditions de travail sont à nouveau une composante de la direction des ressources humaines dans un objectif de cohérence et d'intégration des domaines se rapportant aux conditions de travail. L'objectif est de créer un service robuste traitant des « politiques sociales » et favorisant une approche intégrée des problématiques à même de dégager des priorités.

Impact :

- L'organisation des services « compétences et parcours professionnels » et « gestion administrative et de paye » est inchangée ;
- La rémunération des agents concernés par la réorganisation est inchangée.

Cabinet :

Un cabinet est créé. Son organisation comprend :

- Le poste de « chef de cabinet », en charge de la préparation, de l'organisation, de la gestion des priorités ainsi que de l'accompagnement du travail du directeur général. Il est en charge également des instances de gouvernance de l'établissement que sont le conseil d'administration et le conseil stratégique, et du Codir ;
- Trois collaborateurs de cabinet :
 - un collaborateur en charge plus particulièrement du portefeuille d'activité relevant du secrétaire général et de ses collaborateurs directs ;
 - un collaborateur en charge plus particulièrement du portefeuille d'activité relevant du directeur des ressources humaines et de ses collaborateurs directs ;
 - un collaborateur en charge du secrétariat du cabinet et d'un appui au chef de cabinet.

Explications

Renforcer l'appui auprès du directeur général, du SG et de la DRH.

Impact :

La rémunération des agents concernés par la réorganisation est inchangée.